

UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie

J.Soustre

Les concepts en philosophie et en éthique (3/8)

Année scolaire 2018 2019

Liberté et autonomie

Définition

- **Liberté** : « être libre, c'est faire ce que l'on veut. De là 3 sens principaux du mot, selon le faire dont il s'agit : liberté d'action (si faire c'est agir), liberté de la volonté (si faire c'est vouloir), enfin liberté de l'esprit ou de la raison (quand faire c'est penser) »
- **Autonomie** : « c'est obéir à la loi qu'on s'est prescrite et c'est en quoi c'est être libre »
A. Comte-Sponville, Dictionnaire philosophique

L'autonomie est une forme de liberté mais elle n'est pas la liberté

Liberté d'action

Cf ; chapitre sur la liberté d'aller et venir (droits de l'homme cours 2/4)

Liberté de penser

cf. cours sur les droits de l'homme (3 sur 4)

Liberté de la volonté

- Consentement
(loi Kouchner, 4 mars 2002)
- Information et dépendance
consentir n'est pas choisir
Choix des mots
médecin garant du cadre thérapeutique

Répondre de... et non répondre pour...

Comme le dit Lévinas, le soignant est « responsable de la responsabilité » du patient :

- Information adaptée, proportionnée
- Présente les choix et les risques mais ne choisit pas pour le patient

Droit de refuser un traitement (Loi Léonetti 22 avril 2005)

Qui je protège par la rétention d'information ?

Les caprices de la volonté

- « akrasie » et faiblesse de la volonté
le dilemme de la GPA
Quand le soin change la volonté
- Du droit de changer d'avis
Nietzsche et la maladie
les directives anticipées (loi Clayes-Léonetti 2 février 2016)

Conclusion

La liberté ne se limite pas à la question de l'autonomie, elle a des visages variés. De plus, elle ne s'oppose pas nécessairement à la dépendance mais s'en nourrit parfois.

Il s'agit donc pour le soignant de trouver le juste équilibre entre protection et liberté du patient.

Cela pose la question de la responsabilité du soignant (Cf. chapitre suivant)